



Le 12 mai 2017

[*CB-CDA 2017-045*]

Dossier : Licences SODRAC c. SRC [Réexamen (2008-2012); Examen (2012-2018); Bornes interactives (2011)]

AVIS DE LA COMMISSION

Dans sa requête du 5 mai 2017, la SRC demandait à la Commission de modifier le calendrier des procédures, aux motifs notamment que la SODRAC disposait de 15 semaines en tout pour mettre son dossier en état alors que la SRC ne dispose que de 7 semaines. De plus, selon la proposition de la SRC, la SODRAC conserverait ses 15 semaines et la SRC aurait maintenant entre 13 ou 11 semaines, lui permettant ainsi de mieux préparer son dossier au vu du volume de celui produit par la SODRAC.

Dans sa réponse du 8 mai 2017, la SODRAC s'opposait à cette requête aux motifs notamment que le débat sur l'échéancier est clos et que le report de l'audience ne justifie pas en soi une modification des échéances.

Dans sa réplique du 9 mai 2017, la SRC indiquait notamment qu'elle ne sera pas en mesure de déposer son énoncé de cause et sa preuve d'experts tel que prévu à l'échéancier du 15 mai 2017 compte tenu du volume de travail requis en lien avec le dossier produit par la SODRAC.

Le 10 mai 2017, la SODRAC demandait à la Commission la permission de produire d'autres représentations au sujet de l'échéancier de « compromis » proposé par la SRC.

Par conséquent, la Commission modifie l'échéancier comme suit :

Dépôt de l'énoncé de cause et des rapports d'experts de la SRC, au plus tard, **lundi 29 mai 2017**.

Dépôt par la SODRAC des répliques à l'énoncé de cause et aux rapports d'experts de la SRC, au plus tard, **mardi 27 juin 2017**.

Dépôt des mémoires sur les questions juridiques (sur demande), au plus tard, **vendredi 30 juin 2017**.

Cette solution permet de maintenir le partage du temps dont ont originellement convenu les parties tout en accordant un délai de grâce à la SRC pour préparer adéquatement sa cause.

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles McDougall', written in a cursive style.

Gilles McDougall